



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la Convocation
09 juin 2026

Date d'affichage
10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le 16 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles DELALIEU, Maire.

Présents : Martine BINDER, Raphaël CASTOR, Agnès CHATAIGNIER, Frédéric CUER, Gilles DELALIEU, Jean-Pierre GAMBA, Ludovic GASPARINI, Mickaël GIANELLI, Florent MAHÉ, Déborah RAGASSE, Nathalie SCHMITT, Soizic TROUILLAS, Marie-Hélène VACHER.

Absents représentés : Rudy BELLAVOINE procuration à Agnès CHATAIGNIER, Françoise LLOMBART procuration à Déborah RAGASSE.

Absents :

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Ludovic GASPARINI est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2026

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal.

☒ **Adopté à l'unanimité**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 05 JUIN 2026

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal.

☒ **Adopté à l'unanimité**

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Maire rappelle que par la délibération 2026-03-04 en date du 31 mars 2026, le Conseil Municipal adoptait la composition de la commission appel d'offres.

Toutefois, par mail du 28 avril 2026, les services de contrôle de légalité de la Préfecture de Nîmes ont émis des observations à l'encontre de ladite délibération, précisant que la composition ne doit pas dépasser 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. La Préfecture de Nîmes précise que « la fragilité juridique de votre délibération ne serait pas sans effet sur vos prochaines consultations de commande publique ».

Pour faire suite à leur demande, il convient de procéder au retrait de la commission d'appel d'offre de la délibération 2026-03-04 du 31 mars 2026, et de redélibérer sur les membres de cette commission.

Il est proposé la liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilles DELALIEU	Ludovic GASPARI
Raphaël CASTOR	Rudy BELLAVOINE
Frédéric CUER	Mickaël GIANELLI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER** la composition de la commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée ☒ à l'unanimité

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES 2026-2032

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.

Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

La composition de la commission dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement est composé :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau ;
- de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Il est donc proposé la liste suivante :

- Madame Françoise LLOMBART
- Madame Marie-Hélène VACHER
- Madame Nathalie SCHMITT
- Madame Martine BINDER
- Monsieur Frédéric CUER

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales les membres de la liste ci-dessus.
- **PRÉCISE** que cette désignation est effectuée conformément aux dispositions en vigueur du Code électoral et pour une durée de 6 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier cette désignation aux services compétents.

Délibération adoptée ☒ à l'unanimité

6. DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de droit de préemption urbain que la commune a reçu.

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain à la suite de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 26 mai 2026 de Maître GADEL Thierry notaire à Saint-Mamert-du-Gard (Gard) concernant le bien situé Rue des Charrons.

7. QUESTIONS DIVERSES

○ Composteurs

● Entrée du village

Madame Martine BINDER constate que le composteur à l'entrée du vieux village ne fait plus l'objet d'un entretien régulier.

Elle a également constaté que des déchets déposés dans et aux abords du composteur attirent des animaux sauvages et nuisibles, notamment des rats et des sangliers. Cette situation engendre des nuisances pour les riverains et soulève des préoccupations en matière de salubrité publique et de sécurité.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé que le déplacement de ce composteur soit étudié et réalisé.

Monsieur Gilles DELALIEU soulève le fait qu'au vu de l'état du composteur, celui-ci n'est pas déplaçable sans se désagréger.

● Derrière la salle des fêtes

Madame Agnès CHATAIGNIER précise que le composteur situé derrière la salle des fêtes est, quant à lui, correctement entretenu et utilisé, notamment par la cantinière de l'école. Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet et son maintien n'est pas remis en cause.

○ Déchets

● Déchetterie pour les professionnelles.

Monsieur Ludovic GASPARINI a demandé s'il était envisageable de créer, sur le territoire communal, une déchetterie destinée aux professionnelles, car ces derniers doivent faire de nombreux kilomètres pour jeter leurs déchets.

Monsieur Gilles DELALIEU indique qu'aucun terrain n'est disponible sur la commune.

● Bacs à cartons

La mise en place de bacs spécifiques pour la collecte des cartons à destination des particuliers a également été abordée, dans le but d'améliorer le tri et la valorisation de ces déchets.

Monsieur Gilles DELALIEU indique que d'autres communes de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ont fait la démarche de demander des devis, et le coût d'un bac s'élève aux alentours de 2 000,00 €.

Toutefois, Monsieur Ludovic GASPARINI a souligné qu'une vigilance particulière devra être apportée concernant l'utilisation de ces équipements. En effet, il existe un risque que les artisans et commerçants utilisent les bacs destinés aux particuliers pour y déposer leurs déchets professionnels.

- Déchets des hébergeurs

Monsieur Gilles DELALIEU précise qu'à la suite des incivilités constatées au vieux village, tous les hébergeurs ont reçu un courrier du service redevance incitative de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, stipulant que si des déchets étaient entreposés en dehors des jours autorisés, les services d'enlèvement des ordures iront les ramasser, et que le coût sera divisé et envoyé à chacun d'entre eux.

- Placette

À la suite du référendum proposé aux habitants du vieux village pour procéder à la réouverture de la placette des boules en période estivale, 10 réponses sur 15 ont émis un avis favorable.

Il est précisé qu'un **arrêté municipal** sera pris afin d'officialiser cette réouverture et d'en définir les conditions d'utilisation.

- Parking vieux village

Madame Martine BINDER pour donner suite à la décision de réouverture de la place des boules, évoque le manque de parking pour les habitants.

Monsieur Gilles DELALIEU évoque la possibilité de mettre en place des badges réservés aux riverains pour accéder au parking face au château. Il faudra être vigilant aux voitures ventouses qui aggravent le phénomène.

- Fleurissement du village

Monsieur Gilles DELALIEU indique que Monsieur Eric LIEVENS est en train de travailler sur le projet « Villages fleuris ». Prochainement une visite des hameaux sera planifiée pour recenser les besoins.

- Défibrillateurs

Monsieur Gilles DELALIEU informe que la commune envisage d'investir dans des défibrillateurs. Monsieur Mickaël GIANELLI, fort de son expérience de sapeur-pompier, est chargé de demander des devis, et établir une cartographie des emplacements les plus adaptés pour une implantation cohérente des équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 56.

Le Secrétaire de séance,
Ludovic GASPARINI

Le Maire,
Gilles DELALIEU

